

Municipalité de Rivière-à-Claude

Aux contribuables de la susdite municipalité

RÔLE TRIENNAL 2^E ANNÉE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Nataly Morin Ferland, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité ;

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027 de la Municipalité de Rivière-à-Claude a été déposé à mon bureau le 16 septembre 2025 ;

Que pour l'exercice financier 2026 du rôle d'évaluation foncière 2025-2026-2027 de la Municipalité de Rivière-à-Claude, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification ;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-129, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-129 sont disponibles au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'hôtel de ville de la municipalité ;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la M.R.C. de La Haute-Gaspésie, à l'attention du directeur général et greffier-trésorier, au 464, boul. Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ À RIVIÈRE-À-CLAUDE

Ce 16 septembre 2025

Nataly Morin Ferland,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Rivière-à-Claude, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 12 h 00 et 16 h 00 de l'après-midi, le 16^{ième} jour de septembre deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^{ième} jour de septembre deux mille vingt-cinq.

Nataly M. Ferland
Directrice générale et secrétaire-trésorière